

Déclaration des performances 2023.MAXI SPECIAL

Marquage CE de conformité:	CE
N° de l'organisme notifié:	1148
Nom et adresse du fabricant (4):	Euroserre BVBA Geleenlaan 1 – 3600 Genk
Année d'apposition de la marquage CE:	2023
Numéro du certificat:	1148-CPR-20231003-989
EN 1090-1:2009 + A1:2011	EN 1090-3 EXC 1
Conception / base de fabrication:	MPCS
Projet : code d'identification / (1)	Euro-Maxi special
Numéro de série (2)	-
Méthode de déclaration des propriétés:	Méthode 1

- 1) Code d'identification unique du produit type: cfr. supra
- 2) Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4: cfr. supra
- 3) Utilisations prévues du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, telle que déterminée par le fabricant : Pour une utilisation structurelle dans tous les types de bâtiments et de travaux de génie civil conformément au règlement sur les produits de construction (305/2011).
- 4) Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5: cfr. supra
- 5) Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2: Pas d'application.
- 6) Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V: Système 2+.
- 7) Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée: OCAB-OCBS, NoBo 1148 a réalisé une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine selon Système 2+ et a délivré le certificat de conformité du contrôle de la production en usine selon la norme harmonisée EN 109+0-1, avec référence 1148-CPR-20231003-989.
- 8) Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : Pas d'application.
- 9) Performances déclarées:

Caractéristiques de performance	Déclaration	Spécifications techniques harmonisées EN 1090-1:2009 + A1:2011	
Tolérances sur les dimensions et la forme	Tolérances essentielles: EN 1090-3 Annex G Tolérances fonctionnelles: EN 1090-3 Annex F	4.2	5.3
Matériaux de base	EN 15088 EN AW 6060	4.3	5.4
Ténacité	NPD	4.4 ; 4.8	5.5 ; 5.10
Capacité portante	NPD	4.5.2	5.6
Résistance à la fatigue	NPD	4.5.3	5.6
Résistance au feu	NPD	4.5.4	5.7
Réaction au feu	EN13501-1 Classe A1	4.6	5.8
Rejet de cadmium	NPD	4.7	5.9
Emission de radioactivité	NPD	4.7	5.9
Durabilité	NPD	4.9	5.11

Lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit: Pas d'application.

- 10) Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conforme aux performances déclarées indiquées au point 9. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné au point 4.

pour et au nom du fabricant à Genk le 05.10.2023,

Dhr. Lemmens, C.E.O, Euro-Serre NV





**Déclaration
des performances**

DOCUMENT

Ref. Maxi special-001

Rev. 05.10.2023 (FR)